



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0168.

Cette session se tiendra le 20 mai 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0168

1642, chemin des Berges-de-l'est (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser un garage détaché qui possèdera une hauteur de 7,50 mètres au lieu de posséder une hauteur maximale de 7 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions, Section III (Constructions et bâtiments accessoires), article 142 (Hauteur) : La hauteur maximale d'une construction accessoire est de 7 mètres dans le cas d'un garage [...] sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 20 MAI 2026.

Donné à Wentworth-Nord, ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier